

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE GANSHOREN**Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal**Présents**

Lionel Van Damme, *Président* ;
Jean-Paul Van Laethem, *Bourgmestre* ;
Stéphane Obeid, Grégory Rase, Sabrina Baraka, Quentin Paelinck, Philippe Beghin, Marc Delvaux, *Echevin(e)s* ;
Marina Dehing, Chantal De Saeger, Karima Souiss, Marie Fontaine, Calvin Soiresse, Khadija El Mahyaoui, Karl Vanlouwe, Lara Thommes, Ivan Fischer, Abderrahim Cherké, Serge Janssen, Bruno Kestemont, *Conseillers communaux* ;
Caroline Van de Walle, *Secrétaire Communal* .

Excusés

Magali Cornelissen, *Echevin(e)* ;
Pierre Kompany, Maurizio Petrini, Erik Van Den Berghe, Youssra Sellassi, Philippe Van Kerk, Nora Houma, *Conseillers communaux*.

Séance du 14.09.23

#Objet : Prise d'acte de démission et élection des membres du Conseil de Police #

Séance publique

Affaires Générales**LE CONSEIL,**

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, modifiée par la loi du 1^{er} décembre 2006;

Considérant que le Conseil de Police de la zone pluricommunale Ganshoren, Jette, Koekelberg, Berchem-Sainte-Agathe et Molenbeek-Saint-Jean est composé de 25 membres élus, conformément à l'article 18, alinéa 1er, de la loi du 7 décembre 1998;

Considérant la décision du Conseil de Police du 20 novembre 2018 selon laquelle, conformément à la législation en vigueur, le nombre de membres du Conseil de Police à élire par le Conseil Communal de Ganshoren est fixé à 3;

Considérant la nomination de Mme Souiss, M. Delvaux et M. Janssen en qualité de membres effectifs par le Conseil Communal le 13 décembre 2018 ;

Considérant la nomination en qualité de membres suppléants de Mme Souiss, Mme Crahaij et Mme El Mahyaoui par le Conseil Communal le 13 décembre 2018 ;

Considérant la démission de Mme Souiss en date du 15 juin 2023 (voir annexe);

Considérant que Mme El Mahyaoui, membre suppléant ne souhaite pas devenir membre effectif (voir annexe);

Considérant que chacun des Conseillers Communaux dispose de 1 voix, conformément à l'article 16 de la loi du 7 décembre 1998;

Vu les actes de présentation au nombre de 1 introduit conformément aux articles 2, 4 et 5 de l'arrêté royal du 20 décembre 2000 relatif à l'élection des membres du Conseil de Police ;

Considérant que ces actes présentent, respectivement, le candidat mentionné ci-après et qu'ils sont signés par les Conseillers Communaux suivants :

1. Mmes Souiss, Thommes, El Mahyaoui, Conseillères communales, présentent :

Candidat-membre effectif

Abderahim CHERKE

Candidats-suppléants

Lara THOMMES

Va procéder, en séance publique et à scrutin secret, à l'élection d'un membre effectif, en remplacement de Mme Souiss, membre effectif démissionnaire, et de ses suppléants au Conseil de Police;

20 Conseillers communaux prennent part au scrutin;

Les suffrages exprimés sur les 20 bulletins, se répartissent comme suit :

Nom et prénom du candidat membre effectif

Nombre de voix obtenues

Abderahim CHERKE

20

Les suffrages exprimés sur les X bulletins, se répartissent comme suit :

Nom et prénom du candidat membre suppléant

Nombre de voix obtenues

Lara THOMMES

20

DECIDE :

1. De prendre acte de la démission de Mme Souiss en tant que membre effectif du Conseil de Police.
2. D'acter que Mme El Mahyaoui, membre suppléant, renonce au poste de membre effectif du Conseil de Police.
3. De nommer M. Cherké membre effectif du Conseil de Police avec 20 voix pour.
4. De nommer Mme Thommes, membre suppléant du Conseil de Police avec 20 voix pour.
5. D'envoyer le présent procès-verbal, en deux exemplaires, au Collège Juridictionnel de la Région de Bruxelles-Capitale, conformément à l'article 18bis de la loi du 7 décembre 1998 et à l'article 15 de l'arrêté royal du 20 décembre 2000 relatif à l'élection des membres du Conseil de Police au sein de chaque Conseil Communal.

Décision prise par scrutin secret. Le Conseil prends acte de la démission et décide de nommer M. Cherké comme membre effectif du Conseil de Police et de nommer Mme Thommes comme membre suppléant du Conseil de Police.

20 votants : 20 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire Communal,
(s) Caroline Van de Walle

Le Président,
(s) Lionel Van Damme

POUR EXTRAIT CONFORME
Ganshoren, le 15 septembre 2023

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

Caroline Van de Walle

Jean-Paul Van Laethem